

CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LA VERGNE
Séance du 10 avril 2024
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2024

Présents : Mmes, Beaumatin, David, Guérout, Mercier, Veubret, Mrs, Giraudeau Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann.

Pouvoirs : Mme Bineau donne pouvoir à Mme Guérout, M. Gauvin donne pouvoir à Mme Beaumatin

Absents excusés : Mme Bineau, M. Gauvin

Absent : Mme Goncalves

Secrétaire de séance : Mme Beaumatin

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Présents : 11

Nombre de votants : 12

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des Comptes Administratifs 2023
2. Vote des Comptes de Gestion
3. Affectation des résultats 2023
4. Subventions
5. Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales
6. Tarif des Différents Services
7. Vote des Budgets 2024
8. Programme Investissement 2024
9. Remboursement Groupama
10. Questions diverses

OBJET : 1. Vote des Comptes Administratifs 2023

M. INGRAND Alain sort de la salle pour le vote.

Sous la présidence de M. RENAUX Michel, le Conseil Municipal vote (12 voix pour) les comptes administratifs 2023

Budget Principal :

Investissement

Dépenses	Prévu :	184 091,14 €
	Réalisé :	173 143,45 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recette	Prévu :	184 091,14 €
	Réalisé :	63 441,09 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	525 876,70 €
	Réalisé :	333 131,07 €

Recettes	Prévu :	525 876,70 €
	Réalisé :	593 194,31 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 109 702,36 €
Fonctionnement :	260 063,24 €
Résultat global :	150 360,88 €

Budget Annexe (Bar/Resto/Multiservice) :

Investissement

Dépenses	Prévu :	42 544,83 €
	Réalisé :	42 532,55 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recette	Prévu :	42 544,83 €
	Réalisé :	6 552,67 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	40 850,00 €
	Réalisé :	3 631,61 €

Recettes	Prévu :	40 850,00 €
	Réalisé :	10 820,92 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 35 979,88 €
Fonctionnement :	7 189,31 €
Résultat global :	- 28 790,57 €

OBJET : 2. Vote des Comptes de gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : 3. Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 le 10 avril 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître au budget principal :

- un excédent de fonctionnement de :	20 746,54 €
- un excédent reporté de :	239 316,70 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	260 063,24 €

- un déficit d'investissement de :	109 702,36 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	109 702,36 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	260 063,24 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	109 702,36 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	150 360,88 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : Déficit	109 702,36 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître au budget annexe (Bar/Resto/Multiservice) :

- un excédent de fonctionnement de :	7 189,31 €
- un excédent reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 189,31 €

- un déficit d'investissement de :	35 979,88 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un déficit de financement de :	35 979,88 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	7 189,31 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	7 189,31 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : Déficit	35 979,88 €

OBJET : 4. Subventions

Le conseil vote les subventions allouées pour 2024 :

• Foyer Rural La Vergne	400,00 €
• ACCA La Vergne	300,00 €
• A.C.P.G	50,00 €

les crédits sont inscrits au budget au compte 65748

OBJET : 5. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2024 à chacune des taxes directes locales,

DÉCIDE de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales" :

❖ Foncier Bâti :	33,82 %
❖ Foncier non bâti :	43,07 %
❖ Taxe d'habitation :	7,78 %

OBJET : 6. Tarif des différents services

6.1. Location de la Salle Municipale

Le Conseil Municipal maintient les tarifs fixés par délibération du 06 avril 2023

	Vergnauds	Personnes ou Associations extérieures	Associations communales
Caution	450 €	450 €	450 €
Week-End	210 €	280 €	Gratuit 1 fois /an puis 150 €
Forfait charges (01/05 au 30/09)	60 €	60 €	60 €
Forfait charges (01/10 au 30/04)	80 €	80 €	80 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €
La journée	110 €	150 €	Animation gratuite: Gratuit

			Animation Payante : 50 €
Forfait charges (01/05 au 30/09)	40 €	40 €	40 €
Forfait charges (01/10 au 30/04)	60 €	60 €	60 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €
Sono + Eclairage	100 €	100 €	100 €
Caution Sono	150 €	150 €	150 €
Couvert complet	1€ par personne	1€ par personne	1€ par personne
Poubelles non évacuées	15 €	15 €	15 €
Chaise manquante ou cassée	30 €	30 €	30 €
Table manquante	250 €	250 €	250 €
Restitution des clefs en retard	15 € par jour	15 € par jour	15 € par jour
Perte des clefs et/ou de la carte	300 €	300 €	300 €
Vaisselle cassée ou manquante	Prix d'achat	Prix d'achat	Prix d'achat

Tout équipement manquant ou détérioré sera remplacé aux frais du locataire.

6.2. Tarifs des concessions dans le cimetière

Le Conseil Municipal maintient le tarif des concessions fixé par délibération du 07 avril 2021 :

- ✓ Concession (cinquantenaire) 130,00 €
- ✓ Concession pour Urne 100,00 €
- ✓ Dépôt des cendres Gratuit

les frais de séjour en caveau provisoire au-delà de 48h

- ✓ Forfait 15 jours : 30,00 €
- ✓ Par jour supplémentaire du 16ème au 30ème jour : 3,00 €
- ✓ Par jour supplémentaire à partir du 31ème jour : 5,00 €

6.3. Repas des Seniors

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'offrir chaque année un repas aux personnes âgées de la commune. Toutefois lors de celui-ci, d'autres personnes peuvent être accueillies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

MODIFIE les prix du repas du 3^{ème} âge fixés par délibération du 07 avril 2021

- ✓ Personnes de la commune de plus de 65 ans et conseillers : gratuit
- ✓ Personnes de la commune de 60 à 65 ans et conjoints des conseillers : 15,00 €
- ✓ Autres (sur invitation) : 28,50 €

OBJET : 7. Vote des Budgets 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Considérant les budgets proposés pour l'exercice 2024

Budget Principal COMMUNE	Fonctionnement	Investissement	Total Budget 2024
Dépenses	502 520,88 €	68 358,46 €	570 879,34 €
Recettes	502 520,88 €	68 358,46 €	570 879,34 €

Budget Annexe BAR/RESTO/MULTISERVICE	Fonctionnement	Investissement	Total Budget 2024
Dépenses	40 820,00 €	43 179,88 €	83 999,88 €
Recettes	40 820,00 €	43 179,88 €	83 999,88 €

ADOpte à l'unanimité des membres présents les budgets primitifs de l'exercice 2024 de la commune et du Bar/Resto/Multiservice de LA VERGNE, et vote les montants ci-dessus.

OBJET : 8. Programme Investissement 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE les acquisitions suivantes :

- Broyeur
- Illuminations
- Protection du parvis de la mairie

les études

- Révision du Plan Local d'Urbanisme

les travaux imputés sur le fonctionnement

- Réfection de la voirie
- Toiture de la mairie
- Eclairage public (SDEER)

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024

OBJET : 9. Remboursement par Groupama

Monsieur le Maire rappelle qu'il a signalé à Groupama, Assureur de la commune : le dommage de fissures sur le carrelage de la pièce principale de la Salle municipale

Le dossier a été transmis à l'assurance GROUPAMA qui a décidé d'indemniser la Commune pour le montant de 38 652,80 € par un versement par lettre-chèque pour régler les travaux de réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE le règlement par GROUPAMA de la somme de 38652,80 € correspondant au remboursement du préjudice.

OBJET : 10. Questions diverses

Salle des fêtes : le ménage sera fait par une entreprise.

Demande pour mettre un tapis en caoutchouc autour du tourniquet sur l'aire de loisir

La place de parking pour les personnes handicapées est modifiée à la salle des fêtes

La déclaration MAE pour le marais est à faire avant le 15 mai.

Le repas et les jeux pour les enfants sont prévus le 7 septembre.

Le repas des aînés est prévu le 6 octobre.

Pas de nouvelles de la supérette Api

Le St Martin a deux places pour les voitures électriques. La borne est gratuite, pose et foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 10

Le Maire,
Alain INGRAND

Le secrétaire de séance
Emmanuelle BEAUMATIN